



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 063-200071199-20231218-CCPL\_2023\_134-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **08 décembre 2023**

Date d'affichage : **08 décembre 2023**

### SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes d'Effiat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Marie-Noëlle DASSAUD (suppléante de Guillaume LAURENT), Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

#### Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Didier CHASSAIN, Guillaume LAURENT

#### Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Marc CARRIAS

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2023-134 : FINANCES - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT, DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS  
OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Rapporteur : Luc CHAPUT

L'article L1612-1 du CGCT dispose que, « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. [...] »

En outre, jusqu'à l'adoption du budget [...], l'exécutif [...] peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. » Afin de permettre le paiement de certaines dépenses d'investissement, il est proposé l'ouverture des crédits par opération d'investissement comme suit :

Opération	Intitulé	Article	BP + DM	Autorisation
30	MOYENS GENERAUX	2051.	1 800,00 €	
		21351.	60 000,00 €	15 000,00 €
		2158.	24 482,92 €	5 000,00 €
		21828.	75 440,28 €	
		21838.	5 000,00 €	
		21848.	2 000,00 €	
		2188.	1 150,00 €	
39	TOURISME	2031.	114 410,00 €	25 000,00 €
		2041582.	3 951,00 €	
		2145.	780 000,00 €	
		2152.	315 212,40 €	
		21735.	9 480,00 €	
		2188.	14 100,00 €	
		2313.	250 000,00 €	
44	URBANISME	202.	306 468,00 €	76 617 €
48	AMENAGEMENT DE L'ESPACE	202.	11 520,00 €	
		2031.	98 100,00 €	15 000,00 €
		2111.	11 009,00 €	
		21321.	50 000,00 €	
		21352.	15 000,00 €	
49	FAB LIMAGNE	2158.	25 000,00 €	5 000,00 €
		21838.	2 000,00 €	
		21848.	1 000,00 €	
		2188.	2964,00 €	
50	ENFANCE JEUNESSE	2031.	15 960,00 €	
		2051.	9 000,00 €	
		21735.	60 000,00 €	15 000,00 €
		2181.	5 000,00 €	
		21838.	26 100,00 €	5 000,00 €
		21848.	56 000,00 €	
		2188.	900,00 €	
51	ECONOMIE	2313.	5 128 309,00 €	500 000,00 €
		2031.	50 000,00 €	10 000,00 €
		20422.	58 245,33 €	
		2111.	57 910,00 €	
		2152.	500 000,00 €	
53	NUMERIQUE	2051.	744,00 €	
		2145.	5 000,00 €	
		2181.	17 985,83 €	4 000,00 €
		21838.	12 000,00 €	3 000,00 €
56	CULTURE SPORT LECTURE PUBLIQUE	2031.	45 000,00 €	11 250,00 €
		20421.	2 622,00 €	
		21351.	50 000,00 €	
		21838.	1 000,00 €	
		21848.	7 970,83 €	
		2188.	4 200,00 €	
		2313.	3 093 324,00 €	100 000,00 €
57	GRAND CYCLE DE L'EAU	2031.	54 612,00 €	10 000,00 €
		20422.	15 000,00 €	
		2314.	42 831,00 €	
58	ENVIRONNEMENT	2031.	38 870,00 €	
		20421.	15 000,00 €	
60	HABITAT- GENS DU VOYAGE	2031.	5 000,00 €	
		20422.	40 100,00 €	10 000,00 €
		23151.	350 000,00 €	25 000,00 €

66	MOBILITE	21828.	10 000,00 €	
67	FONDS CONCOURS	2041412.	47 000,00 €	
69	SPORTS	2031.	54 000,00 €	10 000,00 €
		2313.	2 072 039,41 €	

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite proposée ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19 décembre 2023

Le président,

